

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 janvier 2020

L'an **Deux Mil Vingt**, le **Seize Janvier**, à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de **VILLAGES DU LAC DE PALADRU**, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Paladru sous la présidence de M. Denis CARRON, Maire.

Date de convocation : 10 Janvier 2020.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 17

Denis CARRON, Christiane COLLOMB, Daniel SEYVE, Christiane PEROT, Jérôme FOROT, René-Xavier FAIVRE-PIERRET, Janine GARIN, Maryse TRAVERS, Christian MOINE, Christian CLOR, Laurence KAISSARIS, Ernest ORTIZ, Chrystelle SANCHEZ-LAFAURIE, Philippe ACCORSO, Guilaine COUPAS, Lionel SEIGLE-VATTE, Camille GUIBERT.

Nombre de conseillers représentés : 5

Marie-Christine CLOR (Pouvoir à Daniel SEYVE), Jean-Paul BRET (Pouvoir à Christian CLOR), Denis GUILLAUD (Pouvoir à Ernest ORTIZ), Elodie GUINET (Pouvoir à Jérôme FOROT), Emilie MERMET (Pouvoir à Christiane PEROT).

Nombre de conseillers absents : 1

Amélie VERRIER.

Secrétaire de séance : Guilaine COUPAS.

Ordre du jour :

- 1- Avenant au marché de travaux de voirie du quartier des Charmilles au Pin
- 2- Opération cœur de village : délibération convention taxe d'aménagement et taxes foncières : reversement à la CAPV
- 3- CAPV : convention GEPU (Gestion des Eaux Pluviales Urbaines)
- 4- Rejet demande de subvention DETR pour plateforme de retournement
- 5- Demande de subvention DETR 2020
- 6- Demande de subvention RAM auprès du département
- 7- Compte rendu réunion Tour du lac du 19/12/19
- 8- Convention participation école de musique Dorémifasolac
- 9- Bilan Lac culture 2019
- 10- DIA
- 11- Compte rendu des commissions communales
- 12- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur le compte rendu du précédent conseil municipal.

Pas de remarques. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose que la rédaction du bail de la salle de La Tourelle soit confiée à Maître BAUD des Abrets.

Adopté à l'unanimité.

1- Avenant au marché de travaux de voirie du quartier des Charmilles au Pin

Prolongement du raccordement eaux pluviales par le Pays Voironnais et branchement pour chaque lot. Plus-value de 7707,10 euros

Montant de l'avenant : 3236,98 euros HT / 3884,38 euros TTC

Le montant du marché public est de 84 005.29 euros HT.

Ce chantier est mal géré, avec des difficultés de coordination entre le groupe immobilier VALRIM et SEMCODA, qui doit livrer la partie aménagement de l'ensemble des voiries et toutes les maisons habitées.

Attente du compte rendu final de Valrim.

Pour la partie relative au constructeur et gestionnaire de logements locatifs et sociaux Semcoda, un retard est annoncé pour la livraison des logements (date initialement prévue : 01/03/2020).

2- Opération cœur de village : délibération convention taxe d'aménagement et taxes foncières : reversement à la CAPV

Daniel Seyve explique :

L'opération cœur de village est portée par le Pays Voironnais, qui finance l'intégralité des coûts, dans le cadre d'une opération structurante.

Une convention a été signée en 2016.

Cela concerne les travaux du musée et les travaux d'aménagement derrière le musée.

Le Pays voironnais demande une délibération autorisant :

- 1) Le reversement de la taxe foncière bâtie au Pays Voironnais
- 2) Le reversement de la taxe d'aménagement au Pays Voironnais

Concernant la première condition, relative au reversement de la taxe foncière. Pour chaque lot, il s'agira de reverser la moitié des taxes foncières bâties, pendant 10 ans.

La taxe estimée sur l'ensemble de l'opération s'élève à 85 570 euros (étalement total sur une durée de 20 ans par le Pays Voironnais).

Pour le lot n°1 cela représente 34825 euros soit 3483 euros/par an pendant 10 ans.

Concernant la seconde condition, relative à la taxe d'aménagement. Cela représente 135 918 euros de taxe à verser au Pays Voironnais.

Pour le lot N°1 cela représente une somme de 46 428 euros.

Par ailleurs il est également mentionné qu'à l'avenir, le financement de ce type d'opération se fera sous d'autres formes.

- Les élus votent à l'unanimité le reversement des taxes foncières bâties et d'aménagement au Pays Voironnais.

3- CAPV : convention GEPU (Gestion des Eaux Pluviales Urbaines)

Depuis le 01/01/2020, la compétence relative à la GEPU incombe au Pays voironnais (loi).

Embauche d'une personne par le Pays Voironnais pour évaluer les périmètres et faire un état des lieux pour les 31 communes qu'il représente.

Un bilan général est demandé pour évaluer les réseaux.

Pendant 1 an, cette compétence restera encore à la charge de la commune

C.Clor précise qu'il s'agit d'un travail compliqué du fait de la mauvaise gestion du réseau. Cela va mettre les communes en difficulté.

Tous les travaux faits aujourd'hui seront déduits des AC (Attribution de compensation) des communes.

- Vote à l'unanimité pour autoriser le Maire à signer la convention.

4- Rejet demande de subvention DETR pour plateforme de retournement

Jérôme Forot explique :

Suite à l'examen pour la plateforme de retournement dans le secteur de Simandre, l'Etat a rejeté la demande de subvention.

Le pays voironnais subventionne 50 % des travaux en lien avec l'aire de retournement.

5- Demandes de subvention DETR 2020

Jérôme Forot explique :

Le dossier de demande de subvention DETR 2020 est à réaliser de manière prioritaire.

Cela concerne la troisième et dernière phase des travaux, au niveau de l'entrée du parking de l'école/La Tourelle jusqu'au parking de la plage : mise aux normes des trottoirs sur la RD 50, mise aux normes PMR + plateau en face de la mairie.

Pour rappel : première phase des travaux située près du club d'aviron et seconde phase à la sortie du village, côté Saint Pierre.

Le coût de l'opération est de 103 584, 08 euros HT

Demande de subvention de 20 % : 20 717 euros ; Auto-financement : 82 867,08 euros

Le début des travaux est prévu en fin d'année 2020.

- Adopté à l'unanimité.

Concernant les travaux de construction et l'aménagement intérieur de l'épicerie au Pin :

Montant total des travaux : 372 219,54 euros (subvention : 93 055 euros / auto-financement 279 000)

- Adopté à l'unanimité.

6- Demande de subvention RAM auprès du département

Dossier de demande d'aide forfaitaire pour le RAM à faire avant le 27 /03/2020

Montant de l'aide : 3048,98 euros

- Adopté à l'unanimité.

7- Compte rendu réunion Tour du lac du 19/12/19

- Ecole de musique Dorémifasolac :

Afin de soutenir l'école, les communes du tour du lac s'étaient entendues pour que le financement d'un agent soit réparti comme suit : Bilieu assume le financement de 4 heures de travail administratif et les trois autres communes (Montferrat, Charavines, Villages du lac de Paladru) financent chacune une heure par semaine ; ce qui porte à 7 H./semaine le financement de la personne.

La participation pour notre commune pour 29 semaines qui s'étalent de février à août s'élève à 576,23 euros.

Un courrier émanant du Maire de Charavines et lu en réunion du tour du Lac, indique que cette commune ne souhaite pas participer à ce financement de crainte que d'autres associations émettent la même demande. Montferrat, à ce jour, n'a pas donné de réponse définitive. La commune s'est engagée jusqu'en août 2020.

- Sport et culture :

Depuis 10 ans, les communes du tour du lac apportent leur soutien aux associations en finançant 10 euros/ enfants pour les associations culturelles, et 12 euros/enfant pour les associations sportives, pour chaque adhésion annuelle des moins de 18 ans.

Une augmentation de la participation des communes est proposée : 15 euros/an/enfant.

Cela représente entre 400 et 600 euros supplémentaires à l'année.

- Voté à l'unanimité.

- Tennis :

Une demande du club concernant 3 enseignes à poser sur le bâtiment situé au Pin, a été faite par courrier. Le devis se monte à 3 660 € pour 3 enseignes de 6 m x 1.50. Il a été précisé en réunion qu'un autre devis devait être fourni (Charavines s'en occupe) et que, s'il s'agissait de mettre « tennis intercommunal » avec le nom des communes, ces dernières reverraient leur position.

- Utilisation du dojo intercommunal : une demande récurrente des enseignants du Pin est faite à chaque conseil d'école avec l'accord des parents d'élèves afin que les enfants puissent utiliser la salle du dojo pour une activité sportive une dizaine d'heures par an pendant l'hiver. Les élus des communes concernées n'y voient pas d'inconvénient. Le Maire contactera les présidents du Karaté et du Judo afin d'avoir leur avis.

- Travaux liés à la station d'épuration de Charavines :

A ce jour, il n'y a pas encore de date précise fixée par le conseil communautaire.

Il est précisé que cela freine l'urbanisation sur la commune.

- Utilisation de la salle des cèdres :

Négociations : besoins de Bilieu / disponibilités de la salle / besoins des autres communes

- Gendarmerie :

Un accueil serait possible en journée dans un bureau de l'école de Paladru (salle informatique) lors des vacances scolaires d'été. Tout en sachant qu'il n'y aurait pas de dépôt de plainte sur place.

L'intérêt qu'il y ait un lieu d'accueil des gendarmes, sur place, en journée est souligné.

La problématique du logement des gendarmes n'est pas résolue :

- Biliou propose la location d'un mobil home au camping mais les gendarmes ont refusé cette option.
- Un logement à la gendarmerie du Grand-Lemps est évoqué.
- Sur la commune, seul le logement au-dessus de la crèche de St Pierre de Paladru est disponible, et réservé aux maîtres-nageurs pour la saison estivale.
- Un appartement serait peut-être possible sur la commune de Montferrat.
- A Charavines, le logement des cheminots serait peut-être possible.

8- Convention participation école de musique Dorémifasolac

Il est rappelé qu'il s'agit de signer une convention avec Biliou relative à l'emploi d'une personne pour la gestion administrative de l'école. Pour ce qui concerne la commune, il s'agit d'une prise en charge d'une heure par semaine jusqu'en août 2020. Cette prise en charge financière représente 576.23 €. Le Maire fait voter l'accord pour cette convention telle qu'indiquée ci-dessus.

- 17 votes pour et 5 votes contre

La convention avec la commune de BILIEU est adoptée à la majorité.

9- Bilan Lac culture 2019

Groupe intercommunal qui propose des spectacles culturels dans les différentes communes du tour du lac, durant une semaine au mois de mai.

Des demandes de subventions ont été faites mais à ce jour, le constat est fait qu'il y a encore beaucoup d'attentes de versements.

Voici les bilans provisoires :

- 2017 : 116,82 euros
- 2018 : 821,60 euros (1300 euros de participation déjà votés)
- 2019 : 1000 euros (demande de bilan évalué à 1419,87 euros)
- 2020 : 1000 euros ont été prévus par la commune

Les demandes de versement telles qu'indiquées ci-dessus sont adoptées à l'unanimité.

10- DIA

Maison sur 625 m2 de terrain : 185 000 euros – M. et Mme Michalon, 349 chemin des Bribes, Paladru – La commune ne préempte pas.

11- Compte rendu des commissions communales : Pas de réunions.

12- Questions diverses

- CAPV :

Une enquête téléphonique concernant la mobilité est réalisée auprès des habitants.

Nécessité d'informer : site de la mairie, panneau lumineux, affichage

- Création d'un groupe de travail visant à valoriser le patrimoine :

Objet : recensement des chemins, balisage d'itinéraires, recherches généalogiques,...).

le président est Lionel Daras.

- Comice agricole :

Organisé à Montagnieu les 28 et 29 août 2020.

Recherche de chanteurs ou autres artistes pour animer les journées.

- Contribution au SDIS :

Entre 2015 et 2018, le montant des contributions a été gelé. En 2019, il y a eu une augmentation.

La prochaine contribution se monte à 56 322,79 euros soit 5120,25 euros/mois.

Une évolution du taux / habitant de 0,89 est notée.

- En lien avec la pétition concernant la sécurité des piétons à l'entrée du Pin, vers Ars : l'achat de terrains, l'organisation d'un passage près de l'étang sont évoqués.

- En lien avec les demandes de sécurisation des abords des arrêts de bus à Paladru, au niveau du stade : un nouveau panneau a été installé devant le stade pour sécuriser l'accès des usagers des transports en commun.

- La demande de sécurisation de la voie après le cimetière est à étudier.

- Le Tour de France passera le 14/07/2020 dans notre secteur et plus précisément par Le Pin et Charavines. La route sera coupée depuis le matin et jusqu'à 15h00.

- La boulangerie de Paladru est en vente. Il est noté que la transformation du commerce en logements n'est pas possible car non conforme au PLU et du fait de la problématique du parking.

- Assemblée générale du club de l'âge d'or au Pin. Le budget est en équilibre et affiche un léger déficit de 39.28 € ; cependant, le Club dispose de réserves. Au cours de l'Assemblée Générale, un adhérent a fait remarquer que seul LE PIN versait une subvention de 160 €. Il lui a été répondu que l'union des deux communes ne signifiait pas que l'on doublait les subventions par deux. A noter également un manque de relation entre les habitants des deux communes historiques.

- Le Comité des fêtes du Pin organisera sept séances de cinéma mensuelles à la salle du Carré d'Ars. La première séance se déroulera le vendredi 28/02/2020 en soirée et la dernière date de l'année sera le 23/12/2020. Les films proposés seront assez récents par rapport aux dates de sortie en salles. Le prix de la place sera de 5 euros.

Afin de permettre aux élus de pouvoir participer à la première séance, le prochain conseil municipal sera décalé. Initialement prévu le vendredi 28/02, le conseil se déroulera le jeudi 27/02/2020 à 20H30.

- La question d'organiser un Conseil Municipal extraordinaire a été posée en lien avec le dépôt du permis de construire (en date du 17/11/2019) relatif aux travaux du bâtiment de l'épicerie au Pin.

- Comité de jumelage : Le nouveau Président est M. Philippe Accorso. M. Accorso informe l'assemblée que le comité organise une séance de cinéma le 15/02/2020.

- En lien avec l'étude des scénarios relatifs à l'utilisation des bâtiments communaux, proposée par VOXOA (qui sera transmise aux élus) ; Mr Ortiz informe et invite les élus à participer à la réunion du 23/01/2020 à 20H.

Fin du Conseil Municipal : 22H25